et alors si le peuple demande quelque mesure injuste,—une de ces mesures qui, fondée sur l'ignorance ou la passion, finit par prendre de la consistance après un laps de quelques années,-les membres de cette chambre sauront prendre la responsabilité de la rejeter, et l'opinion publique finirait par recounaître qu'ils ont rendu quelque service au pays. Mais en nommant ces membres à vie, vous perdez tout contrôle sur eux, et il est aussi à présumer qu'ils ne s'empresseront pas non plus d'opposer un frein à toute législation hative ou inconsidérée dont ils pourraient être saisis. Tant que resteront au pouvoir les ministres qui les auront nommés, il est à supposer qu'ils scront appuyés par eux, mais que ces ministres tombent et que le parti adverse ait à son tour le gouvernement, il se présentera certainement une difficulté; il y aura désaccord entre les deux branches de la législature, et nous verrons se répéter ces scènes dont le pays a été témoin il y a quelques années et qui ont été la cause Principale de la révolte de 1837. messieurs disent que nous aurons le pouvoir de remédier à ces défauts du projet si on trouve que nous en ressentons les effets, et pourtant, chaoun sait par expérience que ce n'est qu'après bien des efforts, et que lorsqu'une agitation est parvenue à se faire que l'on réussit à obtenir les changements voulus. Combien de temps a duré le mouvement relatif à la représentation des deux sections du pays en parlement? Il a duré pendant dix ou douze ans, et cependant, à la veille de réussir ; ceux qui en étaient les promoteurs n'ont pas effectué le changement désiré, ils se sont rabattus sur un tout autre projet, lequel me parait avoir vu le jour plutôt pour satisfaire leur ambition personnelle que le peuple. (Ecoutez ! écoutez!) L'hon, et preux chevalier qui est à la tête du gouvernement a dit que nous étions sur un plan incliné, et dans le danger d'être absorbés par la république des Etats-Unis ; or, cette phrase a été citée si souvent par les hon, membres qui ont parlé sur la question, et il en a été tiré tant de déductions différentes, que je crois pouvoir me permettre d'en dire aussi quelques mots. Je pense que nous devons tous voir que le projet devaut la chambre aura l'effet, dans très peu d'aunées, de faire imposer une taxe directe pour le sou tien des gouvernements locaux; supposons cet impôt direct établi, quelles seront ses conséquences au point de vue politique? Si en sus de l'impôt direct le gouvernement

se lauce dans de grandes dépenses, des agitateurs politiques, qui ne se feront guère attendre, croiront que le fardeau des dépenses publiques n'est pas également parragé (écoutes!); que les deux tiers du revenu sont fournis par la population qui habite à l'ouest de Québec, et demanderont si, homme pour homme, cette population doit apporter à la caisse publique deux fois autant que celle des autres parties de la confédération. Sous un pareil état de choses. il n'y a aucun doute que la mêne tendance que l'on a reprochée aux Bas-Canadiens depuis l'union existera encore, c'est-à dire que ceux qui contribu rout le moins au revenu ne voudrout pas pour cela se priver de dépenser largement. Lorsqu'il s'agira de voter un crédit pour leur section, ils diront naturellement : " Nous consentons à cette dépense, car elle va nous profiter, et nous consentirons de même à une dépense correspondante pour une autre section, et cela d'autant plus volontiers que nous n'aurons pas à payet autant pour elle qu'elle aura à payer pour nous; nous n'aurons à contribuer que pour cinq centins, tandis que sa contribution à notre égard sera d'une piastre." Tel sera l'argument apporté à l'appui de toutes les dépenses extravagantes qu'il s'agira de faire, et vous pouvez être certains que ces gaspillages ne se feront pas longtemps attendre. Vous aurez ensuite les agitateurs politiques qui tiendront constamment le peuple au courant de ces faits, qui semeront le mécontentement et qui, pour conclure, demanderont la dissolution de l'union des provinces comme remède à ces maux. On trouvers encore une autre difficulté dans le fait que les farines, auxquelles le marché américain sera probablement fermé, ne pourront être acheminées des provinces supérieures à celles d'en-bas qu'à la condition d'être protégées par un droit d'importation élevé. Est-ce que les représentants des provinces maritimes permettrout l'imposition de ce droit? Il va sans uire que non Que dans l'intérêt du Haut-Canada on essaye de l'établir, et vous verrez aussitôt ses représentants se transformer en autant d'avocats du rappel de l'union. Vous créeres ainsi une cause d'agitation dans toutes les sections, et avant qu'il ne s'écoule bien des années, vous verres le désaccord dans tout le camp. Vous verrez encore trois gouvernements et trois élections générales se succéder dans le cours de deux ans, et alors vous aures encore sujet de demander un nouveau changement de constitution. Vous